



PRÉFET DU HAUT-RHIN



RENDONS VISIBLES VOS ACTIONS, LABELLISEZ-LES !

La politique de la ville est née il y a 40 ans avec les premières opérations « Habitat et vie sociale » (1977), prémices de la politique de la ville et de sa méthode.

Malgré l'engagement des acteurs sur le terrain et les progrès réalisés en matière de cohésion sociale, de cadre de vie et de renouvellement urbain et d'emploi, le regard porté sur les quartiers populaires reste encore trop souvent négatif et stéréotypé.

Le label « 40 ans de la politique de la ville – Inventons les territoires de demain » vise à identifier, à promouvoir et à valoriser des initiatives, des projets, des actions remarquables au niveau local s'inscrivant dans les objectifs suivants :

- **Parler des quartiers, faire parler les habitants et les acteurs de terrain** et promouvoir une image positive des quartiers et de leurs habitants (progrès accomplis, parcours de réussite, engagement des acteurs, etc.)
- **Montrer l'apport de la politique de la ville aux habitants des quartiers et à la société française toute entière** par sa capacité à innover, en particulier dans les relations entre les pouvoirs publics et la société civile, à ajuster en permanence les modes de faire et les réponses concrètes aux besoins des habitants, à lutter contre les discriminations et à améliorer la cohésion sociale.

Les actions peuvent utiliser différents supports : expositions, reportages, témoignages, manifestations culturelles, actions de communication, organisation d'événements, etc.

Il peut s'agir **d'actions nouvelles spécialement organisées** à l'occasion des 40 ans, ou **d'actions déjà prévues dans le cadre des appels à projets des contrats de ville** à la condition qu'elles s'inscrivent clairement dans le cadre des objectifs précités.

Les demandes de labellisation pour des actions locales sont à adresser auprès de la sous-préfecture de Mulhouse à l'adresse suivante : sp-polivil68@haut-rhin.gouv.fr.
Le formulaire de demande est joint au présent courrier.

La date limite d'envoi des formulaires de demande est fixée au **31 mai 2018**.

Les actions devront être réalisées avant le 1^{er} novembre 2018.

Pour les actions interdépartementales, la demande est à adresser au préfet du département où se déroule l'action.

Pour les actions régionales, la demande est à adresser au préfet de région.

Pour les actions nationales, la demande est à effectuer **directement auprès du CGET** en utilisant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : https://fr.surveymonkey.com/r/Label_national.

« 40 ans de la politique de la ville – Inventons les territoires de demain »

**Labellisez vos actions,
pour mieux les faire connaître et partager**

